

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2023-2024/2
Titre	CESS Technique de Qualification
Option	Agent(e) d'éducation

Direction de l'organisation des jurys
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

••• Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire technique de qualification (CESS), option Agent(e) d'éducation.

••• Programme

Le numéro du programme FWB : **180-2003-248B, 180-2/2003/248B & 180-3/2003/248B**

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/180-2003-248B.pdf>

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles.

Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

••• Grille-horaire :

DEGRE	3	TECHNIQUE DE QUALIFICATION		
SECTEUR	8	SERVICES AUX PERSONNES		
GROUPE	81	SERVICES SOCIAUX ET FAMILIAUX		
OPTION 8113 AGENT / AGENTE D'EDUCATION				R
	Code	5TQ	6TQ	ACCROCHE
SECRETARIAT – BUREAUTIQUE	5022	2	2	CT Secrétariat-bureautique DS
PSYCHOPEDAGOGIE	2590	3	3	CT Psychopédagogie DS
TECHNIQUES EDUCATIVES CORPORELLES	4091	3	3	CG Education physique DS
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT MUSICALES	4093	2		CG Education musicale DS
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT PLASTIQUES	4095		2	CG Education plastique DS
EDUCATION A LA SANTE	1374	3	3	CT Soins infirmiers DS – CT Economie sociale et familiale DS
DEONTOLOGIE – LEGISLATION	1265	1	1	CT Techniques éducatives DS
TRAVAUX PRATIQUES ET STAGES				
TRAVAUX PRATIQUES	3110	4	4	PP Techniques éducatives DS
TOTAL		18	18	

••• Dispense

Obtient une dispense le candidat ajourné pour toutes les matières dans lesquelles il a obtenu au moins 50% des points, lorsqu'il s'inscrit lors d'un autre cycle, pour le même titre et dans la même orientation d'études.

●●● Rencontre obligatoire

Le candidat devra se présenter à une **RENCONTRE OBLIGATOIRE** : voir la **date indiquée sur le site** (à consulter régulièrement).

En cas d'absence à celle-ci, le candidat ne sera pas convoqué à la suite des épreuves ci-après.

●●● Forme des travaux/dossiers

1. Le travail sera **dactylographié**, police Arial, taille de caractère 12 avec interligne 1,15.
2. Les pages seront numérotées.
3. Respect de l'**orthographe** et à la **syntaxe**.
4. Les sources de référence seront listées et détaillées : Livres, publications, sites internet (liens datés), cours exploités.
5. Nombre de pages minimum du dossier : suivant les types de dossiers, un minimum est requis, présentation aisée mais pas trop aérée.

●●● Ordre des consignes des différentes options dans ce document

- Psychopédagogie p.4
- Techniques éducatives corporelles p.11
- Techniques éducatives et transfert musical p.15
- Techniques éducatives et transfert plastique p.18
- Education à la santé p.20
- Déontologie-législation p.26
- Travaux pratiques p.31

●●● Remarque importante

Attention, bien que le rôle de la **Direction des Jurys** ne soit pas celui d'un formateur mais celui d'un évaluateur, ses membres **conseillent vivement** aux candidats de prendre contact avec un lieu de pratique externe, ou avec un professionnel du domaine afin d'évaluer la faisabilité de ses activités.

Psychopédagogie

••• Identification de la matière

Matières :	Points :
PSYCHOPÉDAGOGIE	Cette matière sera cotée sur 20 points

••• Modalité d'évaluation d'examen(s)

<u>Type d'examen :</u> EXAMEN ORAL
<ul style="list-style-type: none">- Mise en situation (30 %)- Connaissances des notions précisées dans ces consignes au point 2 ci-dessous (70%)

••• Matériel à prévoir le jour de l'examen

De quoi écrire.

••• Déroulement de l'examen

L'examen oral portera sur :

1) une mise en situation où il sera demandé :

- de prévoir l'organisation de ce qui sera demandé,
- d'adapter sa stratégie
- de justifier ses décisions en fonction des notions de psychopédagogie.

Le candidat aura un temps de préparation pour concevoir la mise en situation.

2) Connaissances :

Pour la mise en situation, **le candidat maîtrisera les concepts principaux du cours de psychopédagogie de 5ème et 6ème**

d'agent(e) en éducation et sera interrogé sur ceux-ci. Voir annexe, notions à connaître

Des questions en relation avec la mise en situation et les notions précisées ci-dessous. A défaut d'autres questions sur les notions seront posées.

••• Préparation à l'examen

Se référer au programme où vous trouverez les compétences attendues, des conseils méthodologiques et pédagogiques, des références bibliographiques, un exemple de mise en situation.

••• Annexe

1. Mise en situation

a) Les notions importantes à connaître pour analyser la mise en situation :

- Les qualités requises de l'agent(e) en éducation et les valeurs à respecter
- Le rôle de l'agent(e) en éducation
- Les éléments à connaître, mais aussi le savoir être, se connaître et réfléchir sur soi, s'auto-analyser, réfléchir sur ses atouts et ses faiblesses, se remettre en question et se former régulièrement. L'agent(e) en éducation connaîtra aussi tous les outils que sa profession met à sa disposition (grilles d'observation, les profils individualisés ...)

b) Les mises en situation possibles peuvent être relatives à :

- La prise en charge d'un groupe d'enfants en milieu scolaire mais pendant les temps de repos (récréations, repas de midi, étude et garderie du soir, déplacements des enfants, écoles de devoirs)
- La prise en charge d'un groupe d'enfants dans le milieu extrascolaire (stages divers, centres de loisirs et de vacances, maisons de jeunes...)
- La prise en charge d'un groupe d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en institution

- La prise en charge d'un groupe d'enfants, adolescents ou adultes présentant un handicap physique ou mental
- La prise en charge d'un groupe d'enfants, d'adolescents ou d'adultes présentant des troubles comportementaux divers, des assuétudes, des troubles psychopathologiques.
- La prise en charge de personnes souffrant de troubles liés à la problématique de la rue (exclusion, précarité, isolement, ...)
- La prise en charge en institution de femmes victimes de violence conjugale, de jeunes mères célibataires et de mères ayant des difficultés à l'établissement des liens d'attachement avec leur enfant.
- Lors de l'analyse de la situation proposée, le (la) candidat(e) fera référence aux notions du cours, précisera et définira correctement les concepts et justifiera ses actions et décisions.

2. Notions à connaître

a) PSYCHOLOGIE DEVELOPPEMENTALE

- Le développement de l'enfant (intellectuel, psychoaffectif, social, moral) et le développement de la psychomotricité (rythme, langage, motricité, structuration spatio-temporelle, notion droite gauche et latéralité) et le développement de la personnalité (rôle de la frustration)
- La psychologie de l'adolescent
- Les caractéristiques de l'âge adulte (maturité, objectivité, autonomie)
- Le processus de vieillissement et ses conséquences
- Le stade prénatal, la naissance et les difficultés rencontrées lors de ce passage par la future mère et la mère. Le baby blues et la psychose du post partum. L'éducation parentale, la prévention par les consultations prénatales et postnatales, par l'ONE.
 - Les troubles de l'attachement et le rejet du bébé.

- Les débuts de la vie du bébé et ses difficultés :
l'angoisse des 8 mois, la nécessité des rituels chez les petits, la peur de l'étranger, la nécessité d'éviter les changements de personne, rôle du regard, du contact avec le corps, de la façon de porter le bébé...
éducation parentale si nécessaire et sans jugement ni culpabiliser

b) PSYCHOPÉDAGOGIE

- Notions de pédagogie (aider dans le cadre d'une école de devoirs, comment aider, suivre la scolarité, encourager, utiliser du concret)
- La théorie des motivations (extrinsèques et intrinsèques)
- Les théories de l'apprentissage
- Les notions de buts et d'objectifs nécessaires à la préparation des activités afin de donner un sens éducatif à celles-ci

c) PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE

- Théorie des besoins de Maslow
- Les types de conditionnement (classique et opérant)

d) PSYCHOLOGIE INSTITUTIONNELLE

- Le projet de l'institution, le projet éducatif et les projets d'intervention individualisée
- La vie en institution, les règles, les limites, les contrats de vie et divers règlements, les sanctions, dialogue, médiation et arbitrage ...
- La sortie de l'institution, la préparation du retour en famille, de la mise en autonomie. Le soutien aux parents et éventuellement, la tutelle parentale.

e) PSYCHOLOGIE SOCIALE

- La notion de groupe (définition, types de groupe, vie du groupe, l'autorité dans le groupe, les conflits, la gestion des conflits, comment voir que le groupe va mal, l'intégration

dans le groupe, les phénomènes d'exclusion, le harcèlement...)

- L'organisation des activités (intérieures et extérieures) dans un groupe, la mise en place d'un projet de groupe, les critères utilisés pour sélectionner les activités
- La dimension multiculturelle

f) PSYCHOLOGIE DE LA COMMUNICATION

- Les types de communication, les obstacles à la communication
- L'écoute active ou centrée sur la personne selon Rogers (perspective humaniste)

g) PSYCHOPATHOLOGIE

- Connaître la différence entre névroses et psychoses. Conduites adaptées avec certaines pathologies telles que lors des troubles obsessionnels compulsifs, lors des phobies, de la dépression, des troubles alimentaires
- Définir mécanismes de défense en général et expliquer : le déni, la projection, refoulement, l'identification, symbolisation, retournement sur soi et pouvoir les reconnaître dans les situations.
- Stratégies adaptées à certaines conduites (automutilation, fabulation, agressivité, addictions diverses, passage à l'acte et suicide, troubles comportementaux divers tels que mensonge, vol, vandalisme)

h) PSYCHOLOGIE DU HANDICAP

- Rôle de l'agent(e) en éducation dans le cas de gestion d'enfants et d'adultes autistes, caractériels, hyperactifs, trisomiques, polyhandicapés ou présentant un retard intellectuel modéré ou sévère.

••• **Remarque**

Il y a en psychologie beaucoup de bon sens et même si on n'apprend pas à être parent, la plupart y arrive spontanément. De ce fait, réfléchir et chercher des personnes ressources pourraient vous aider à préparer l'examen.

TECHNIQUES EDUCATIVES CORPORELLES

••• Identification de la matière

Matières :	Points :
TECHNIQUES EDUCATIVES CORPORELLES	Cette matière sera cotée sur 20 points

••• Modalité d'évaluation d'examen(s)

Type d'examen : : EXAMEN ORAL

- Préparations de **3 dossiers/activités (*) pour des enfants de classes maternelles**
- Présentation d'une des 3 activités au choix du Jury d'examineurs et défense
- La préparation à domicile compte pour 30 % de la cote. La présentation et la défense pour 70%.

(*) Attention, ces 3 **dossiers** ainsi que les photos des différentes **réalisations** devront être envoyés au format **PDF uniquement** à l'adresse jurys@cfwb.be au plus tard : voir la **date indiquée sur le site** (à consulter régulièrement).

Si les dossiers sont remis après le délai fixé ou s'ils sont incomplets, le candidat se verra refuser l'accès à l'examen oral.

••• Déroulement de l'examen

Le candidat présentera et défendra l'une des 3 activités (préparées à domicile) choisie par le Jury d'examineurs.

••• Matériel à prévoir le jour de l'examen

- A apporter une version imprimée des 3 dossiers préparés préalablement à domicile.

••• Préparation de l'examen

Le candidat préparera à domicile 3 dossiers/activités d'animation dans le domaine «**techniques éducatives corporelles** » (voir ci-dessous pour la conception des dossiers). **A ENVOYER** préalablement.

Chaque dossier contient la préparation, soignée, complète et suffisamment **détaillée** d'une activité sélectionnée dans les thèmes suivants. Ce dossier permettrait de présenter l'activité à la place de **l'agent d'éducation**.

Le candidat pour chaque activité définira au préalable une classe de maternelle (de 1^{ère}, ou de 2^e ou 3^e maternelle). Il devra réaliser **une** activité **par** classe.

Préparer une activité simple stimulant le mouvement, la manipulation, l'expression verbale ou non verbale,

- Circuit psychomoteur, (prévoir l'infrastructure).
- Activité utilisant la coordination.
- Activité utilisant le rythme.
- Activité utilisant la structuration spatiale et/ou temporelle.
- Activité utilisant l'inhibition.
- Activité utilisant le déplacement.
- Activité utilisant l'expression corporelle, etc.

Remarque : Les activités seront préparées pour des enfants d'un âge particulier mais il est possible que dans la pratique on confie des enfants soit plus âgés soit plus jeunes. Le candidat devrait pouvoir adapter son activité à la variabilité de l'âge des enfants. C'est la raison pour laquelle il est conseillé de connaître le développement des enfants de 3 à 6 ans.

TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT MUSICAL

••• Identification de la matière

Matières :	Points :
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT MUSICAL	Cette matière sera cotée sur 20 points

••• Modalité d'évaluation d'examen(s)

Type d'examen : : EXAMEN ORAL

- Préparations de **3 dossiers/activités (*) pour des adolescents**
- Présentation d'une des 3 activités au choix du Jury d'examineurs et défense
- La préparation à domicile compte pour 30 % de la cote. La présentation et la défense pour 70%.

(*) Attention, ces 3 **dossiers** ainsi que les photos des différentes **réalisations** devront être envoyés au format **PDF** uniquement à l'adresse jurys@cfwb.be au plus tard : voir la **date indiquée sur le site** (à **consulter régulièrement**).

Si les dossiers sont remis après le délai fixé ou s'ils sont incomplets, le candidat se verra refuser l'accès à l'examen oral.

••• Matériel à prévoir le jour de l'examen

- A apporter une version imprimée des 3 dossiers préparés préalablement à domicile.

••• Déroulement de l'examen

Le candidat présentera et défendra l'une des 3 activités (préparées à domicile) choisie par le Jury d'examineurs.

••• Préparation de l'examen

Le candidat préparera à domicile 3 dossiers/activités d'animation dans le domaine « **techniques éducatives et de transfert musical** » (voir ci-dessous pour la conception des dossiers). **A ENVOYER** préalablement.

Chaque dossier contient la préparation, soignée, complète et suffisamment détaillée d'une activité sélectionnée dans les thèmes suivants. Ce dossier permettrait de présenter l'activité à la place de **l'agent d'éducation**.

Le candidat pour chaque activité définira au préalable une tranche d'âge particulière pour des adolescents, la tranche d'âge peut être différente par activité.

Préparer une activité simple :

- Qui stimule l'audition, l'écoute, le rythme, la discrimination, mémoire auditive.
- Qui identifie les caractéristiques de l'expression vocale (hauteur, timbre, intensité).
- Qui identifie la reconnaissance des divers instruments.
- Qui au départ d'un sujet musical pourra organiser un forum de discussion avec des adolescents.
- Qui utilise une gestuelle cohérente avec l'expression corporelle et adaptée à un groupe d'âge.
- Qui s'adaptera à l'animation d'un groupe d'âge particulier, aux attentes et aux besoins de celui-ci.

Par exemple :

- Chant, chanson à gestes, activité rythmique, chant mimé, danse.
- Utilisation ou reconnaissance d'un instrument : guitare, flûte, piano.
- Une histoire sur un thème racontée à partir d'un montage, de sons, de bruits, peut être accompagnée d'images.

Reconnaissance d'un ou plusieurs bruits sur un thème.

TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT PLASTIQUE

••• Identification de la matière

Matières :	Points :
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT PLASTIQUE	Cette matière sera cotée sur 20 points

••• Modalité d'évaluation d'examen(s)

Type d'examen : : EXAMEN PRATIQUE ET ORAL

Réalisation créatives artistiques

••• Matériel à prévoir le jour de l'examen

Le candidat apportera son matériel requis pour sa réalisation.

La liste du matériel sera communiquée lors de la réunion obligatoire.

••• Déroulement de l'examen

Le candidat sera mis en situation et devra créer une épreuve à partir d'informations reçues le jour de l'examen. Il devra justifier et expliquer sa réalisation en fonction de son programme.

••• Préparation de l'examen

Le candidat prendra connaissance de la deuxième partie du programme 180-2/2002/248B à partir de la page 222 du programme dont le lien se trouve en début des consignes.

Il aura à cœur de connaître les compétences exigées pour ce cours et s'entraînera en tenant compte des compétences.

Education A la santé

••• Identification de la matière

Matières :	Points :
EDUCATION A LA SANTE	Cette matière sera cotée sur 20 points

••• Modalité d'évaluation d'examen(s)

Type d'examen : EXAMEN ORAL

- Préparation à domicile :
 - D'un projet d'éducation a la sante (30 %)
 - De deux fiches (*) (10 %)
- Présentation et défense des préparations (60 %)

(*) Attention, ce projet et des 2 fiches devront être envoyés au format PDF uniquement à l'adresse jurys@cfwb.be au plus tard le : voir **date** indiquée sur le site (consulter le site régulièrement).

Si ce projet et ces 2 fiches ne sont pas envoyés dans le délai, le candidat se verra refuser l'accès à l'examen oral.

••• Matériel à prévoir le jour de l'examen

- de quoi écrire
- les 2 fiches en un exemplaire qui vous servira de support lors de la défense orale
- le projet d'éducation à la santé) en un exemplaire qui vous servira de support lors de la défense orale avec tout le matériel éventuel prévu pour ce projet

••• Déroulement de l'examen

L'examen oral portera sur :

- le projet d'éducation à la santé choisi, préparé à domicile, point 1.A de l'annexe.
- Les 2 fiches choisies, préparées à domicile point 1.B de l'annexe
- une question de connaissances choisie parmi les points de 2 à 12 de l'annexe.

••• Préparation à l'examen

Les consignes suivantes sont réparties en subdivisions reprenant les fonctions et activités prévues dans le programme de la FWB 180-2003-248B. Prendre connaissance de ces fonctions et activités est conseillé.

1. Travaux à domicile (date ci-dessus) :

A. Préparer un projet d'éducation sanitaire.

- Public cible au choix :
 - Soit pour des enfants de 6^{ème} primaire,
 - Soit adolescents de plus ou moins 14 ans
 - Soit pour des enfants de 3^{ème} maternelle
- Thème au choix mais en rapport avec l'âge choisi :
prévention du sida, contraception, petits déjeuners malins, prévention de l'alcoolisme, du tabagisme, de la drogue, le sommeil, les dangers des écrans, les bienfaits du sport, l'alimentation etc)
- Le projet doit être détaillé dans toutes ses étapes comme :
 - Les fondements théoriques
 - Les démarches à suivre
 - Les documents, affiches et le matériel nécessaire que vous allez utiliser (à apporter le jour de l'examen)
 - La préparation du local
 - L'accueil des enfants et jeunes
 - L'introduction de votre projet auprès des enfants/jeunes

- Le contenu de votre exposé
- La participation des enfants/jeunes pendant votre activité
- Les critères d'évaluation de votre projet

B. Préparer DEUX fiches, au choix, chacune sur un des thèmes suivants.

- Contenu : Ces fiches doivent servir sur la conduite à tenir (ce qu'il faut faire ou ne pas faire) en attendant le médecin ou l'ambulance, sur le respect des priorités lorsque cela est nécessaire.
 - Thèmes : DEUX au choix
 - crise d'épilepsie,
 - chute avec perte de connaissance ou non,
 - chute sur le dos
 - plaie ouverte, fracture,
 - asphyxie,
 - étranglement,
 - allergie et piqûre de guêpe,
 - noyade,
 - brûlure,
 - hémorragie,
 - fièvre avec convulsions, ,
 - état de choc,
 - empoisonnement...
2. Savoir prévoir une activité (à l'intérieur, à l'extérieur) en connaissant les règles de sécurité à observer et en prévenir les accidents.
 3. Connaître les besoins nutritionnels des enfants et adolescents
 - L'aide pour établir un menu équilibré (la notion de pyramide alimentaire)
 - L'aide d'un ou d'une adolescent(e) anorexique ou boulimique dans la gestion de son alimentation
 4. Pharmacie familiale :
 - Guidance parentale en vue de constituer la pharmacie familiale

- Les règles à respecter, contenu des notices, lecture des dates de péremption etc
 - Les grandes familles de médicaments
 - La prise des médicaments (comment, quand, combien...)
5. Secours :
 - La trousse de secours (contenu, surveillance, emplacement etc)
 - Afficher la liste des numéros utiles à contacter en cas de problème
 - Faire une liste des informations à donner au numéro 112 en cas d'accident
 6. Expliquer les mesures de prévention pour éviter la contagion
 7. Repérer les signes de maltraitance familiale ou institutionnelle et agir
 8. Sécuriser, repérer les signes annonciateurs des états de crise psychologiques et physiologiques, les prévenir et les gérer
 9. Personnes en difficulté à domicile ou en institution
 - Aides à apporter telles que : aides à se laver, à manger, à s'habiller, à changer les langes éventuellement, à prendre un bain ou une douche, à se laver les cheveux, soigner les dents, les ongles, les prothèses dentaires, soins aux lunettes...
 - Préventions : comment éviter les escarres pour les personnes alitées ou qui restent au fauteuil toute la journée, comment mobiliser... faire boire
 10. Connaître les modalités du retour en autonomie :
 - D'une personne âgée présentant de grandes difficultés motrices
 - D'une personne malvoyante
 - D'un enfant de 3 ans qui rentre dans sa famille après un placement en famille d'accueil. Guidance parentale face à cette situation afin que tout se passe bien. Par exemple, pouvoir répondre aux questions concernant le sommeil, les colères, l'éducation de la propreté, les jeux à faire en famille, l'hygiène, l'alimentation, l'éducation.....)
 - D'un bébé qui marche : aider adapter sa maison afin de prévenir les accidents domestiques
 11. Aider les familles dans les démarches et aides éventuelles auxquelles elles ont droit. Les mettre en contact avec les

personnes ressources en rapport avec les difficultés rencontrées tels que handicap, difficulté administrative/juridique (fonction 7 du programme)

12. Respecter les limites de sa profession et agir en partenariat avec les autres professionnels de la santé. Faire part de vos observations et poser les questions qui peuvent vous aider.

Déontologie Législation

••• Identification de la matière

Matières :	Points :
DEONTOLOGIE LEGISLATION	Cette matière sera cotée sur 20 points

••• Modalité d'évaluation d'examen(s)

Type d'examen : EXAMEN ORAL

- Préparation d'une analyse institutionnelle (*) à domicile (25 %)
- Présentation et défense du travail (25 %)
notions à connaître (50 %)

(*) Attention, Le travail d'analyse devra être envoyé au format PDF **uniquement** à l'adresse jurys@cfwb.be au plus tard : voir la **date indiquée sur le site** (à consulter régulièrement).

Si cette analyse n'est pas remise, le candidat se verra refuser l'accès à l'examen oral. .

••• Matériel à prévoir le jour de l'examen

- de quoi écrire
- votre analyse institutionnelle imprimée en un exemplaire qui vous servira de support lors de la défense orale

••• Déroulement de l'examen

L'examen oral portera sur :

- a) l'analyse de l'institution choisie, préparée à domicile et envoyée pour le : voir la **date indiquée sur le site (à consulter régulièrement)**.
cette fin, les candidats(es) se référeront à la partie 1 de l'annexe.
- b) une question de connaissances choisie parmi les thèmes proposés en annexe dans la partie 2 de l'annexe.

••• Préparation à l'examen

1. Préparation préliminaire à l'examen :

Travail de recherche relatif à l'analyse d'une institution. Recherche de documents, visites, exploitation des informations, compréhension de celles-ci et rédaction d'un rapport.

- a) Choisir une institution ou un organisme visant soit :
 - La protection de l'enfance et l'aide à la jeunesse
 - Le retour à l'autonomie des personnes en difficulté
 - L'aide morale, sociale, psychologique, médicale, juridique et/ou visant la prévention en général
 - L'accueil des personnes âgées
 - L'accueil des personnes handicapées physiques ou mentales
 - Les différents types de placement des jeunes en difficultés et des personnes en souffrance
 - Les services fonctionnant dans l'urgence médico-sociale
 - L'aide et l'accueil aux personnes sans domicile
- b) Travailler sur des documents ou faire un petit stage d'observation ou rencontrer des personnes ressources
- c) Intégrer les notions de législation et de déontologie dans cette analyse.
- d) Dans ce travail, on doit retrouver :
 - Le cadre légal, administratif et juridique de l'institution

- Le pouvoir subsidiant
- L'organigramme des personnes, des fonctions (qui fait quoi)
- Le projet institutionnel
- Les fonctions de l'institution, son rôle
- Le fonctionnement de l'institution, les activités, les bénéficiaires
- Les conditions d'accueil, les formalités, une éventuelle participation financière
- Le rôle spécifique de l'agent(e) en éducation dans l'organigramme
- Le partenariat avec les membres d'autres professions
- La mission des différents intervenants
- La spécificité éventuelle du travail dans ce type d'institution

Attention : Lors de l'examen oral, vous devrez savoir expliquer le profil de l'institution et répondre aux questions concernant votre travail.

2) Les notions à connaître

- Droits et devoirs des bénéficiaires dans les institutions
- Les qualités requises et valeurs à respecter dans le contexte de l'aide aux personnes
- Les services d'aide à la jeunesse (tribunal de la famille et de la jeunesse, les SAJ, les SPJ...)
- La notion de responsabilité civile et pénale, le respect des limites de sa profession
- Les dispositions légales en matière de maltraitance (notion d'assistance à personne en danger)
- La notion de secret professionnel, le respect de la confidentialité
- L'organisation de l'enseignement en Belgique (enseignement ordinaire et spécialisé)
- La protection de la personne handicapée dans le monde du travail. Les structures adaptées à celles-ci. Les aides aux personnes handicapées.
- La sécurité sociale en Belgique (principe de base, différents secteurs, financement, redistribution)

- Eléments de législation du travail (contrats, réglementation du travail, protection du travailleur ou comment se défendre, le tribunal du travail et les organismes paritaires dans le milieu du travail, droits et devoirs des travailleurs et de l'employeur, sécurité et hygiène.

TRAVAUX PRATIQUES

••• Identification de la matière

Matières :	Points :
TRAVAUX PRATIQUES	Cette matière sera cotée sur 20 points

••• Modalité d'évaluation d'examen(s)

Type d'examen : : EXAMEN ORAL

Préparations de 9 fiches d'activités parmi les 13 fonctions au choix.
Présentation des 3 activités (choix du Jury) et défense.

La préparation à domicile compte pour 30 % de la cote.
La présentation et la défense pour 70%.

Le candidat enverra seulement le numéro et le titre des 9 activités choisies au format **PDF** uniquement à l'adresse jurys@cfwb.be au plus tard : voir la **date indiquée sur le site** (à consulter régulièrement).

Si les renseignements sont remis après le délai fixé ou s'ils sont incomplets, le candidat se verra refuser l'accès à l'examen oral.

••• Matériel à prévoir le jour de l'examen

- A apporter une version imprimée des 9 activités préparées préalablement à domicile.

••• Déroulement de l'examen

Le candidat présentera et défendra 3 des 9 activités (préparées à domicile) choisies par le Jury d'examineurs.

••• Préparation de l'examen

Le candidat préparera à domicile **9 fiches d'activités** choisies parmi les 13 fonctions du programme (page 113 à 183 du programme). Parmi ces 3 fonctions, le candidat choisira 3 activités. **Soit 9 activités** parmi les 117 activités proposées.

Seuls le numéro et le titre des 9 activités choisies devront être envoyés au Jury. Par exemple « Activité 1.1 : accompagner un groupe dans la vie quotidienne et exploiter adéquatement les tâches de la vie quotidienne et les problèmes qu'elle suscite éventuellement pour atteindre des objectifs qui ont été fixés avec le(s) bénéficiaire(s). »

Fonctions, extrait du programme page 114.

Fonctions à développer :

- 01 - Effectuer un travail socio-éducatif.
- 02 - Sécuriser le bénéficiaire
- 03 - Réinsérer et mettre en autonomie.
- 04 - Préparer la réorientation vers une structure plus adaptée à l'évolution de la personne.
- 05 - Effectuer un travail socio-sanitaire : soin, éducation à la santé, accompagnement dans la vie quotidienne, délégation médicale.
- 06 - Fonction de prévention.
- 07 - Fonction de partenariat avec les bénéficiaires et leur entourage.
- 08 - Communiquer, travailler avec l'équipe.
- 09 - S'auto-analyser.
- 10 - Respecter la déontologie, le secret professionnel.
- 11 - Respecter les règles de sécurité.
- 12 - Organiser et planifier
- 13 - Fonction administrative

Chaque fonction est développée en activités de la page 114 à 184 du programme.

Certaines activités étant plus longues que d'autres, le candidat devra **veiller** à choisir **uniquement 3 activités courtes** parmi ses 9 activités (soit 1/3).

Remarques :

- Toutes les explications sur les multiples activités auraient dû être appliquées si le candidat présentait des stages en cours du jour. En théorie, il doit donc connaître aussi le rôle qu'il aurait à jouer.
- Pour se préparer aux questions posées par les examinateurs du Jury, le candidat prendra connaissance de la situation d'apprentissage des pages 184 & 185 du programme. Dans cette situation, le candidat prendra connaissance des compétences exercées et des savoirs exercés. Il pourra ainsi prévoir pour ses activités, les savoirs attendus et éventuellement revoir des parties des cours théoriques en rapport avec son activité (voir la situation d'apprentissage, donnée à titre d'exemple) pour se préparer aux questions.